

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N°02/2026**  
**Jeudi 05 Mars 2026 à 18h00 – Hôtel de Ville**

**PROCES-VERBAL**

Le cinq mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, convoqué le vingt-sept février précédent, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Président du Centre Communal d'Action Sociale. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Catherine CLIMENT, Myriam SEVENERY, Brigitte GAYAUD, Marie-Line VIGNE, Vincente OBIOL, André AGNIEL, Claude CADENAT.

Absents : Mélanie SALLE, Sarah AIT IDIR, Annie COGNON, Christine LE ROY DE PRESALE, Françoise LLINARES, Raphaëlle DELENTE.

Nombre de membres présents = 9 / Nombre de votants = 9 / Nombre d'absents = 6

Secrétaire de séance : Myriam SEVENERY

\* \* \*

**1 – Approbation du procès-verbal de séance**

*Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente*

Le procès-verbal de séance du 25 Février 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2 - Compte financier unique 2025**

Le Service de Gestion comptable d'Uzès n'a pas pu remettre le Compte Financier Unique, pour la réunion de ce jour. En conséquence, ce document sera présenté et approuvé lors d'une prochaine séance.

**3 - Affectation anticipée du résultat 2025**

L'affectation du résultat comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable applicable au CCAS permet cependant de reprendre le résultat avant le vote de CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

Comme chaque année, en l'absence de section d'investissement, et considérant à ce jour l'absence de besoin d'investissement, il est proposé de maintenir l'intégralité du résultat excédentaire en section de fonctionnement, soit 6 191,47€.

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu la fiche de calcul du résultat attestée par le comptable public,  
 Ouï l'exposé du rapporteur,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### APPROUVE

L'affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2025 du budget du CCAS.

#### 4 - Subventions aux associations caritatives 2026

Le C.C.A.S. subventionne traditionnellement des associations à vocation caritative ou humanitaire, contribuant parfois ainsi à leurs actions locales.

Il est proposé de reconduire le dispositif d'aides arrêté depuis 2018, soit :

- Secours Populaire = 300€
- Croix Rouge Française = 400€
- Restaurants du Cœur = 150€
- Association Française contre les Myopathies (opération Téléthon) = 200€
- Trisomie 21 = 150€
- Opération Brioches (ADAPEI) = 100€
- Ligue contre le Cancer = 150€
- Association Mona Lisa = 140€
- Union Départementale des CCAS (adhésion) = 120€
- Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre) = 200€
- Sapeurs-Pompiers de Beaucaire = 100€

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,  
 Ouï l'exposé du Rapporteur,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité des membres présents,

### APPROUVE

Les subventions 2026 aux associations caritatives précitées.

#### 5 - Budget primitif 2026

Le budget du CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui doit être votée en équilibre au niveau des chapitres budgétaires. L'adoption du budget annuel demeure toutefois globale et unique.

Les propositions budgétaires 2026 sont conformes aux orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 25 février dernier, avec d'ultimes ajustements.

## EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### **Chapitre 011 (charges à caractère général) : 25 269€**

Les dépenses portent essentiellement sur :

- Les prestations de service notamment offertes aux personnes âgées ou en difficulté (article 611)
- Le traditionnel repas du 3<sup>ème</sup> âge et les colis de Noël (article 6234)
- Diverses manifestations intergénérationnelles, telles que la Semaine Bleue, la Fête des Grands-Mères, ou la Fête du Printemps (article 6232)
- Cotisation UNCCAS

**Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 8 490 €** en baisse par rapport au budget primitif de 2025 suite aux aides ponctuels 2025 de la Banque alimentaire et de Mayotte.

Ce chapitre concerne exclusivement :

- Les récompenses aux écoliers de CM2 et aux diplômés du cycle secondaire (article 65132 en lieu et place de l'article 65888)
- Les secours d'urgence et les aides aux personnes (articles 65133 et 65134)
- Et les subventions aux associations caritatives (article 6574 = 2 010 €).

**Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève ainsi à 33 759€.**

Il n'y a pas de dépense d'ordre.

## EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### **Chapitre 74 (dotations et participations) : 27 175€**

Ces recettes sont constituées de :

- La subvention communale de fonctionnement, à hauteur de 24.475€, identique à 2025 (article 74741).

Cette année les subventions du Conseil Départemental pour la constitution des dossiers d'aide sociale et pour les ateliers « mémoire » et « bien vieillir » (article 7473).

**Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 393€,** identique à 2025

Il s'agit des loyers perçus au titre des baux de location des terrains du CCAS auprès de Messieurs Zoroddu (terrain des Sayardes) et DAINI (terrain des Féréignes) (article 752).

Le montant des recettes réelles s'élève ainsi à 33 759€, auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté (chapitre 002) d'un montant de 6 191.47 €, **soit un total de recettes prévisionnelles de 33 759€.**

Le budget 2026 du CCAS se résume donc ainsi, par chapitre :

CHAPITRES		2025		BP 2026
		BP	CA	
<b>DEPENSES</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 210	22 938	25 269
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 690	7 254	8 490
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>36 900</b>	<b>30 192</b>	<b>33 759</b>
<b>RECETTES</b>				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 975	30 628	27 175
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	393	213	393
77	PRODUITS SPECIFIQUES		11	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 532	0	6 191
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>36 900</b>	<b>30 852</b>	<b>33 759</b>

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'unanimité des membres présents,

**ADOPTE**

Le budget primitif principal 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Questions diverses**

Madame la Vice-Présidente remercie Monsieur le Maire et toute l'équipe du CCAS pour leur collaboration et leur dévouement durant tout ce mandat.

Madame Marie-Line VIGNE profite de ce dernier conseil d'administration pour remercier toute l'équipe du CCAS, pour lui avoir fait confiance. Elle explique qu'elle a énormément appris lors de ces années. Elle informe qu'elle déménage dans un autre département, par conséquent, elle ne pourra plus se représenter en tant que membre du CCAS.

Madame la Vice-Présidente remercie Madame Marie-Line VIGNE pour son investissement et ses années de collaboration et de bénévolat en tant que membre du CCAS et lui souhaite une bonne continuation.

La séance est levée à 18h20

\*\*\*\*

La secrétaire de séance,  
Myriam SEVENERY.



Le Président,  
Jean-Marie FOURNIER.





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
JONQUIERES  
St-VINCENT  
30300

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**Réunion du C.C.A.S.**  
**Jeudi 05 Mars 2026 à 18H00 – Hôtel de Ville**

**FEUILLE DE PRESENCE**

NOM	VISA	NOM	VISA
FOURNIER Jean-Marie		AÏT IDIR Sarah	
POIRIER Delphine		COGNON Annie	
SEVENERY Myriam		LE ROY DE PRESALE Christine	
GAYAUD Brigitte		LLINARES Françoise	
AGNIEL André		VIGNE Marie-Line	
CLIMENT Catherine		OBIOL Vincente	
SALLE Mélanie		DELENTE Raphaëlle	
Claude CADENAT			